



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 24 juin 2024

### ENVIRONNEMENT : UN NOUVEAU SCHÉMA BIODIVERSITÉ, PAYSAGES ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

***L'Assemblée départementale a approuvé lors de la séance publique du 24 juin son nouveau Schéma directeur Biodiversité, paysages et Espaces naturels sensibles 2024-2034.***

En tant qu'acteur des transitions environnementales et sociétales, le Département est mobilisé pour préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels drômois, et accompagner leur ouverture au public. Le précédent schéma, mis en place en 2007 pour 15 ans, est arrivé à échéance en 2023. Le Département a donc établi une nouvelle feuille de route pour la période 2024-2034, en concertation avec les acteurs locaux. Ce nouveau schéma vise notamment à :

- préserver et restaurer la biodiversité,
- protéger et valoriser les paysages drômois,
- préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Parmi les orientations de ce nouveau schéma, le Département souhaite affirmer le rôle central de l'Auberge des Dauphins dans les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à la biodiversité, notamment avec une programmation grand public élargie. Pour mieux connaître et préserver les Espaces naturels sensibles (ENS), la collectivité va mettre en place des protocoles de suivi scientifiques harmonisés sur les neuf ENS dont le Département est propriétaire et qu'il gère directement et les 22 portés par les communes et les intercommunalités qu'il accompagne financièrement. Le Département entend encore améliorer la prise en compte de la biodiversité dans toutes ses politiques (routes, bâtiments, agriculture...), et systématiser les bilans carbone pour toutes ses actions en lien avec le Plan de transition émanant du bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé.

Avec ce nouveau schéma le Département intensifie son action en faveur de la biodiversité et des ENS, avec des financements actuellement d'environ 3 M€/an qui attendront dans les années à venir **5 M€/an**. Ces actions seront financées par la part départementale de la taxe d'aménagement.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : ***« La qualité des paysages et l'environnement de notre département sont des atouts que nous devons préserver. La biodiversité, les paysages et nos Espaces naturels sensibles contribuent à la qualité de vie des Drômois. C'est aussi un vecteur d'attractivité pour notre territoire. En tant qu'acteur des transitions et aménageur du territoire, le Département réalise un travail de fond pour protéger les milieux naturels, sensibiliser le public et accompagner les acteurs locaux. Face aux enjeux environnementaux, nous devons dès à présent nous adapter pour continuer à préserver nos écrans de nature et à les rendre accessibles, c'est tout le sens de cette nouvelle feuille de route. »***